Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260302-20260107-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du lundi 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026.

Etaient présents : Mme Marion GUÉRIN, Mme Nicole KÉRISIT, Mme Carole LEBRETON, M. Bernard LECUMBERRY, M. Michel LE GOALLEC, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Élisabeth LE PAPE, Mme Murielle MAUFROY, M. Thierry NUSS, M. Hugo RICHEUX, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Dorian THEBAULT, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de M. Laurent BEAUPÈRE à M. Thierry NUSS ; Mme Chantal BESLY à M. Hugo RICHEUX.

Absents non excusés : M. Richard LEFEUVRE, M. Loïc CAVOLEAU.

Absents excusés : Mme Claire AUBRY, Mme Claude VIDEMENT.

La séance a été déclarée ouverte à 19h06.

M. Dorian THEBAULT a été nommé secrétaire de séance.

*****

Délibération n° 2026/ 01 / 07 : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS **: Vote de subvention communale pour l'organisation de l'édition 2026 de la « Route du jeu ».**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « Corsaire Ludique » qui a pour objet la promotion de l'univers ludique et développement du lien intergénérationnel par l'organisation de manifestations autour du Jeu, organise avec l'Association « La Vague des mots » un week-end de jeux, de défis et de bonne humeur entre amis ou en famille autour d'animations avec les auteurs, les éditeurs et la découverte de nouveaux jeux les 9 et 10 mai prochains à SAINT-PERE- MARC-EN-POULET.

Dans ce cadre, la commune met à disposition à titre gratuit la salle polyvalente ainsi que le matériel nécessaire demandé, et propose également le versement d'une subvention de 750 euros à l'Association « La Vague des Mots ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la commune se charge de communiquer sur cette manifestation sur l'ensemble des outils de communication à sa disposition : site Internet, réseaux sociaux, flash infos, etc.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260302-20260107-DE

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VOTER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **750 euros** à l'association « La Vague des Mots », ainsi que la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente communale dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 de la route du jeu ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

VOTE : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de SAINT-PERE-MARC-EN-POULET
35 (Ille-et-Vilaine)